

Réunion du 26 novembre 2013

COMPTE-RENDU

Les points à retenir : Le gouvernement veut faire voter une loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement d'ici fin 2013.

La prochaine conférence de santé vous invitera à réfléchir ensemble à la déclinaison de cette loi sur le territoire des Yvelines.

1

Annexes :

1. Liste des présents jointe au CR
2. Présentation Démarche CPOM – DT 78 ARS
3. Présentation Intoxication au monoxyde de carbone – DT 78 ARS
4. Présentation du Dr Aquino – Président du Comité « Avancée en âge », Directeur du Pôle Médico-social et expert auprès de la direction de la Clinique médicale de la Porte Verte à Versailles.

Mot d'accueil de Mme Spender, Présidente de la Conférence de territoire

Mme Spender présente aux membres de la Conférence Madame Véronique Desjardins, nouvelle directrice du CH de Versailles et de Monsieur Mickaël Galy, nouveau directeur du CHIPS.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013

Le Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2013 est adopté sans remarques.

2°) La démarche CPOM pour les établissements de santé

Intervention de Mme Myriam Burdin, responsable du Pôle de l'offre de soins – Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé IdF

Voir le power point en annexe.

Les CPOM sont les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ils sont signés entre chaque établissement de santé et l'ARS, pour une durée de 5 ans.

59 établissements de santé sont concernés en Yvelines. 3 vagues d'établissements sont prévus en 2013 (14 établissements), 2014 et 2015. Dans le 78, la délégation territoriale a retenu une logique de territorialisation : pour 2013, les établissements retenus sont situés sauf exception dans le Sud Yvelines.

Les établissements établissent un autodiagnostic puis négocient avec l'ARS afin d'aboutir à un diagnostic partagé et à la fixation d'objectifs. La DT 78 attend encore deux autodiagnostic d'établissements inclus dans la première vague.

CONFERENCE DE TERRITOIRE DES YVELINES

L'ARS s'attachera prioritairement à analyser la santé financière des établissements et la sécurité des soins prodiguées puis envisagera les évolutions possibles de l'offre de soins et enfin, les perspectives d'optimisation des processus internes.

Mme Spender, Présidente de la Conférence, interroge l'ARS sur la raison du maintien du sigle « CPOM » c'est-à-dire contrat pluriannuel d'objectif et de moyens, car le contrat ne contient pas d'engagement de l'ARS en matière de moyens.

Mme Burdin reconnaît que la notion de moyens supplémentaires ne figure pas dans le contrat vu le manque de lisibilité d'attribution des crédits au niveau national. Par contre, elle souligne l'existence dans les CPOM par exemple des enveloppes MIG.

Mme Revelli, Déléguée territoriale des Yvelines, précise que les CPOM ont changé de paradigme : le focus est désormais mis sur les parcours de santé et non plus sur les établissements.

2

Remarques de la salle

Question : Cette démarche est intéressante mais qu'en est-il des autres types d'établissements et notamment des organismes de formation des professionnels de santé (IFSI) ?

Mme Burdin indique que les organismes de formation dépendent d'autres financeurs que l'ARS. L'ARS intervient afin d'apporter des conseils techniques auprès de ces financeurs.

3°) Point d'actualité de la DT du 78 - ARS : Intoxications au monoxyde de carbone

L'ARS est composé d'un Pôle établissements et services de santé et médico-social et d'un Pôle de Santé Publique. Moins connu des membres de la conférence de territoire, ce second pôle travaille notamment sur les questions de prévention et promotion de la santé et sur tous les risques sanitaires (par exemple environnementaux). Il comprend plus de la moitié des agents de l'Agence.

Intervention de M Pierre Conseil, ingénieur d'étude du Pôle de santé publique – Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé IdF

Voir le power point en annexe.

M Conseil rappelle les recommandations en matière de prévention des intoxications au monoxyde de carbone. L'ARS relaie des campagnes de prévention nationales et réalise les investigations lors d'enquêtes environnementales ordonnées suites à des intoxications au monoxyde de carbone en lien avec l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

Mme Spender, Présidente de la Conférence de territoire du 78, demande à ce que cette information soit également adressée aux coordinations gérontologiques qui vont au domicile des personnes âgées.

Remarques de la salle

Cette information est également faite par les municipalités.

CONFERENCE DE TERRITOIRE DES YVELINES

4°) Questions diverses : Motion sur la demande de financement pour la réouverture des 17 lits de SSR du CH de Versailles - site Richaud

Le CH de Versailles dispose d'une unité de 17 lits de SSR. L'activité de SSR est financée par dotation globale et non par la tarification à l'activité. Pour ouvrir cette unité, le CH de Versailles souhaite que l'ARS lui accorde une dotation supplémentaire. Mme Desjardins précise que le CH de Versailles a fléché comme priorité dans son CPOM la réouverture de ce service.

Le Bureau de la Conférence avait souhaité relayer la demande du CH de Versailles.

Depuis, une discussion a été amorcée entre le CH de Versailles et l'ARS. Une rencontre est prévue prochainement.

En conséquence, la motion est retirée. Le Bureau de la conférence de territoire vous tiendra informer de la suite donnée.

5°) Présentation des conclusions de la mission demandée par Madame Michèle Delaunay, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, et quelles perspectives pour notre département des Yvelines :

Les rapports sont téléchargeables en cliquant sur les liens internet ci-après :

http://www.espace-ethique-alzheimer.org/bibliotheque_rte/pdf/mars2013/Rapport_Aquino.pdf

http://www.espace-ethique-alzheimer.org/bibliotheque_rte/pdf/mars2013/Rapport_Broussy.pdf

http://www.espace-ethique-alzheimer.org/bibliotheque_rte/pdf/mars2013/Rapport_Pinville.pdf

<http://www.gouvernement.fr/presse/une-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-l-adaptation-de-la-societe-au-veillissement>

Intervention de Madame Martine PINVILLE – Députée de la première circonscription des Charentes : « Relever le défi politique de l'avancée en âge : perspectives internationales »

L'objectif est d'avoir un regard sur le vieillissement de la population plus large que la seule question de la dépendance. 3 rapports complémentaires ont été demandés par le Premier Ministre et Mme Delaunay, Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, qui doivent permettre l'adoption d'une loi de programmation et d'orientation d'ici fin 2013.

Le vieillissement est un enjeu politique majeur pour notre société. Il faut arriver à développer des politiques 'vieillesse' sur le modèle des politiques 'jeunesse' mises en place. Le vieillissement est une richesse. Il pose des problématiques de santé, d'habitat et d'environnement. Une multitude d'acteurs peut intervenir : la coordination doit être envisagée. L'enjeu est de rester le plus longtemps en meilleur santé.

La première des ruptures est la fin de vie professionnelle : pourquoi ne pas travailler sur ce passage à cet autre temps de la vie avec les entreprises sur l'exemple du Québec ?

Le second axe tient à la prévention, en particulier en direction des populations vulnérables.

Le troisième axe tient en la promotion de l'activité physique et sportive. Pourquoi ne pas envisager des politiques publiques sportives à destination des personnes vieillissantes ?

CONFERENCE DE TERRITOIRE DES YVELINES

Le dernier axe tient à l'encouragement à la participation à la vie sociale de la cité. Entre la fin de la vie professionnelle et 75 ans environ, la participation sociale est importante. C'est aussi une forme de prévention.

Plusieurs axes de travail sont identifiés :

- Adapter l'habitat (80% des personnes vieillissantes souhaitent rester à domicile).
- Faire en sorte que chacun puisse avoir accès à des services de proximité.
- Aménager de la ville (bancs, trottoirs, toilettes sur l'espace public).
- Favoriser les déplacements en travaillant sur la coordination entre les différents acteurs.

A Madrid, une maison de l'autonomie a été mise en place. Un point centralisant l'information serait intéressant pour la France. Madrid a mis en place également des sortes de conseils municipaux de « sages ». Ces conseils sont associés aux réflexions.

A Québec, une réflexion a été menée sur l'habitat avec une mixité des populations au sein d'un même immeuble.

A Stockholm, des médiateurs vieillesse ont été mis en place pour aller à la rencontre des personnes âgées. Un programme politique lié aux chutes a été développé. Tout est centré sur la personne.

**Intervention du Docteur Jean-Pierre AQUINO - Président du Comité Avancée en Age :
« Anticiper pour une autonomie préservée, un enjeu de société »**

Voir le power point en annexe.

Le Dr Aquino insiste sur l'existence d'un droit universel à la prévention et l'importance d'une approche interministérielle.

Le Dr Aquino rappelle l'ensemble des réflexions en cours qui impacte les personnes âgées et la coordination qui existe entre les différents personnes missionnées.

Les travaux menés sont poursuivis ce jour afin de rédiger un plan de prévention qui doit être remis dans les jours qui viennent.

Le plan propose une optimisation de l'articulation entre ARS et collectivités territoriales, une formalisation du socle inter-régime avec la CNAV, le RSI, la MSA avec le concours de l'AGIRC-ARRCO et l'INPES, une hiérarchie et une coordination des actions avec une évaluation adaptée.

Deux éléments sont notés plus particulièrement :

- L'aménagement de l'espace public,
- La prévention des hospitalisations évitables.

Plusieurs actions concrètes sont proposées dans le milieu du travail et à domicile.

Des observatoires de la fragilité sont mis en place portés par les CARSAT. Le lien avec les médecins libéraux a été établi afin de coordonner les réflexions.

CONFERENCE DE TERRITOIRE DES YVELINES

Plusieurs propositions ont pour objectif de prévenir la dépendance évitable (dans les habitats intermédiaires, à l'hôpital, en EHPAD). L'EHPAD n'est-il pas aussi un lieu de prévention de la perte d'autonomie ? Une valorisation de la prévention est proposée dans le référentiel PATHOS.

Le plan proposera également une refonte des bilans de santé aujourd'hui prévus pour toute personne âgée de plus de 70 ans afin de les recentrer sur des populations spécifiques.

Le plan prévoit la promotion du bon usage des médicaments (risque iatrogène, clarification de l'usage des substances anti-âge).

Le plan propose également à l'HAS de mettre en place des « formats courts » de formation professionnelle qui permettront d'aller plus vite. Un programme classique demande deux ans pour être effectif.

3 modes organisationnels sont mis en avant : PAERPA, MAIA et Maison de l'autonomie.

M Patrick GOHET doit remettre prochainement un rapport spécifique relatif au vieillissement des populations handicapées. Le Dr Aquino a plaidé pour le développement de liens entre les structures des PA et les structures des PH qui a porté des fruits (formation spécifique, ...).

Pour conclure, le Dr Aquino insiste sur le fait que le grand âge est un amplificateur du manque de transversalité, que les attentes sont grandes et qu'il ne faut pas oublier l'importance des besoins des professionnels.

Intervention de Monsieur Luc BROUSSY - Conseiller Général du Val d'Oise : « L'adaptation de la société au vieillissement de la population »

Les premières réflexions sur la dépendance remontent à 1979. Les retraités d'aujourd'hui sont beaucoup plus avertis que les générations précédentes car ils sont confrontés ou ont été confrontés à l'accompagnement de leurs aînés. Le pari est fait qu'ils seront plus sensibles à la notion de prévention.

Une explosion de la population âgée de plus de 85 ans valide est constatée. Toutes les personnes très âgées ne sont pas forcément dépendantes.

Autre constat : le domicile doit être, cette fois-ci, la priorité. La question du maintien à domicile ne peut être évoquée sans soulever la notion d'écosystème.

Luc Broussy souhaite que cette prochaine loi sorte d'un discours de spécialistes à spécialistes pour devenir une grande Loi. Cette loi ne doit pas être que médico-sociale.

Le rapport développe 10 thèmes dont le logement et notamment le logement adapté. Il s'agit notamment de faciliter l'accès à la transformation des logements. Pour les logements particuliers, le rapport propose un crédit d'impôts transférable aux enfants des personnes âgées qui ont besoin d'une transformation de l'appartement. Pour les logements collectifs de type HLM, les bailleurs sociaux doivent être mobilisés car si aujourd'hui 15% des locataires d'HLM sont des personnes âgées, ce sera prochainement 35%.

Le rapport propose d'inclure notamment dans les Plan Locaux d'Urbanisme la notion de zones où le vieillissement est compatible. Il distingue logement adapté et logement accessible.

CONFERENCE DE TERRITOIRE DES YVELINES

Le rapport propose de sortir des AAP et des enveloppes en tuyaux d'orgue pour privilégier une logique de quartier avec une réflexion sur les besoins du territoire.

La ville doit être pensée aujourd'hui et demain pour les personnes âgées, ce qui permettra aussi de prendre en compte la fragilité d'autres publics. Il faut revenir à une solidarité nationale (par ex pour l'APA).

Un autre thème est celui de l'économie et de l'épargne : la « Silver Economie » a été lancée au printemps. C'est une vraie évolution. Le Dr Broussy invite les EHPAD à s'intéresser à ce mouvement.

Le thème de la famille a également été retenu : il est frappant de constater aujourd'hui que la politique familiale se résume aux jeunes. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre en considération le vieil âge. Cela a des conséquences très concrètes sur les aides financières actuelles.

Enfin, est mise en avant l'idée d'une maison départementale de l'autonomie avec une fonction de guichet unique : cela passerait pas une extension des MDPH. Des conseils départementaux de solidarité pour l'autonomie pourraient venir compléter le dispositif, avec le renforcement de la CRSA. Ceci afin de ne pas couper les ailes à ceux qui font aujourd'hui des choses. Il faut associer les groupes privés (mutuelles).

Le processus de concertation officielle sur la loi d'orientation et de programmation pour adapter la société au vieillissement sera lancé par le Premier Ministre Vendredi 29 novembre 2013.

Remarques de la salle

Question : Pourquoi la fonction publique ne recrute-t-elle pas des séniors selon les modalités du cumul emploi-retraite ? Est-ce que la nouvelle loi va valoriser le travail des séniors ?

Mme Pinville : Cette loi ne statuera pas sur le cumul emploi retraite. Deux étapes sont prévues : en premier lieu, seront mises en œuvre les mesures de maintien à domicile (APA, les mesures d'aides aux aidants, les mesures d'adaptation de la société). La deuxième étape de ce projet de loi sera l'accompagnement et la prise en charge en établissement afin notamment de réduire le reste à charge.

Remarque : Il est important d'insister sur le poids économique des personnes âgées. Il serait intéressant d'intégrer le poids économique de leur bénévolat dans le PIB. Il ne faudrait pas que cette loi soit un prétexte pour repousser celui de la perte d'autonomie et de son financement.

Mme Pinville : Cette loi ne sera pas un report de la réflexion nécessaire en matière de financement de la perte d'autonomie.

Question : Que proposez-vous pour que cette loi serve à quelque chose contrairement par exemple à la loi de 2005?

M Broussy : Les lois précédentes ont été porteuses même si les changements s'inscrivent dans le temps. La loi de 2005 a lancé une dynamique. La loi est parfois incantatoire mais elle doit inciter à, elle doit fixer des cadres. Ne donnons pas à la loi des pouvoirs qu'elle n'a pas, mais laissons aussi les acteurs s'en emparer.

Mme Pinville : La conception de feuilles de route est en cours.

CONFERENCE DE TERRITOIRE DES YVELINES

Question : Existe-t-il une étude comparative entre les départements qui permettrait de voir les financements dédiés à la perte d'autonomie ?

M Broussy : La loi peut intégrer des garde-fous pour éviter des différences de traitement entre les départements. Les territoires sont inégaux, donc les indicateurs seront différents. Il faut étudier le territoire le plus finement possible et que le traitement soit non pas égalitaire mais le plus équitable possible.

Question : Quelle présentation au grand public ? La communication ne doit-elle pas être une priorité ?

Mme Pinville : L'information et la communication dans les territoires doivent être portées plus fortement. En sus de la loi, il faudra une implication de tous les acteurs à tous les niveaux. C'est une responsabilité collective.

Conclusion de Mme Spender, Présidente de la Conférence de territoire

Je remercie vivement Mme Pinville, M Broussy et le Dr Aquino d'être venus jusqu'à nous, nous exposer les perspectives d'avenir en matière d'adaptation de la société en matière de vieillissement.

Le département des Yvelines est celui qui regroupe le plus de personnes âgées. A partir des trois interventions que nous venons d'entendre, je vous propose réfléchir ensemble à leur déclinaison sur les Yvelines, lors de la prochaine conférence de territoire.